

EPIC Tourisme Mellois En Poitou

Préfecture des Deux-Sèvres

Comité de direction
5 octobre 2022

19 OCT. 2022

Date de convocation : 29/09/2022	Présents : 10
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 3
Quorum (présents et représentés) : 8	Votants : 13

L'an deux mille vingt deux, le cinq octobre, à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi à l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présents	Représentés	Exc	Abs	Membres suppléants	Présents	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénabille	x				BARRÉ Daniel			x
BALLAND Cyril	x				BERTHONNEAU Frédéric		x	
BINET Frédérique		x			CHARPENTIER Patrick	x		
BLANCHET Philippe	x				GRIFFAULT Sylvain	x		
BRILLAUD Chantal	x				MORIN Patrick		x	
BRUNET Sylvie		x						
KOHLER Marie	x							
RAGOT Nicolas	x							
SUIRE Cathy			x					
Collège des professionnels								
CAILLON Eric		x			CASSINI Christine	x		
VILLENEUVE Véronique	x				GOODLIFFE Tess		x	
WESCHAMBRE Raphaël	x				PINEAU Annick		x	
					VRIGNAULT Sylvie	x		
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	x				PIERRE Patrick	x		
ROMANO Guillaume	x							
FREREBEAU Christophe				x	BEDON Christine		x	

D2022_10_05-5 – Proposition de désignation du comptable public

La comptabilité de l'EPIC est tenue conformément au plan comptable particulier des EPIC, suivant les dispositions des articles R. 2221-35 à R. 2221-52 du CGCT relatives au fonctionnement comptable et budgétaire des règles à caractère industriel et commercial. Elle est soumise à la comptabilité M4.

Selon l'article 17 des statuts, le comptable public est nommé par Madame la préfète, sur proposition du comité de direction, après avis conforme du directeur départemental des finances publiques.

Il est proposé de nommer le responsable du Service de gestion comptable de Melle en tant que comptable public de l'EPIC.

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- propose de désigner le responsable du Service de gestion comptable de Melle comme comptable public de l'EPIC,
- autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le président,

Nicolas RAGOT.